

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1865

13 août 2011

SOMMAIRE

Abfin Holding S.A.	89497	Huelewee S.A.	89486
Actor S.C.A.	89497	Iris Productions S.A.	89477
AEIF LH Sub 03 S.à r.l.	89476	JAL Group Participations	89483
AEIF LH Sub 05 S.à r.l.	89477	JT International Luxembourg S.A.	89494
Banque Havilland S.A.	89498	KJK Fund SICAV-SIF	89518
Cargill International Luxembourg 13 S.à r.l.	89506	Ksantex S. à r. l.	89499
Carlys SC	89487	Ksantex S. à r. l.	89502
Clovis Investments S.à r.l.	89475	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	89494
Cobex Luxembourg S.à r.l.	89484	Lorang S.A.	89474
Computer Home	89480	Macquarie Capital S.A.	89501
COOKIES and COFFEE SHOP S.à r.l.	89476	Macquarie Infrastructure and Real Assets S.A.	89501
CVI Global (Lux) Finance II S.à r.l.	89489	Moving International S.A.	89496
Delilah S.à r.l.	89502	M.S. S.à r.l.	89477
Digital-Total S. à r. l.	89504	New Finance S.A.	89479
DnB NOR Reinsurance S.A.	89494	Northern Digital S. à r.l.	89480
E-Group Finance S.A.	89502	NWL Investissements S.A.	89518
Endurance Finance S.à r.l.	89475	Olimpo S.A.	89488
Endurance HC Gamma S.à r.l.	89499	Paracelse (Lux) S.à r.l.	89478
EPP Colombia (Lux) S.à r.l.	89478	Promovis S.A.	89495
Eteki a.s.b.l.	89492	Puck International S.A.	89503
European Infrastructure Investments 3 ..	89482	Ronndriesch 4 S.A.	89486
European Infrastructure Investments 4 ..	89483	S3 Games S.A.	89520
European Motorway Investments 1	89488	Solutions International S.A.	89519
Financière Cavok S.A.	89483	Talys Financière S.A.	89498
Galea Finance S.A.	89498	Threadneedle Strategic Property Fund IV Luxembourg SA SICAV-SIF	89478
GE REIM Luxembourg S.à r.l.	89479	Titan Luxco 1 S.à r.l.	89478
German Residential Investment	89520	United Pilsen S.A.	89505
Greca S.A.	89491	Vistorta Immobilier S.A.	89497
GRP S.à r.l.	89491	Weatherford Luxembourg S.à r.l.	89496
GRP S.à r.l.	89501		
Hereford Funds Advisory S.à r.l.	89491		

Lorang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 23.683.

Im Jahre zweitausendelf, den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "LORANG S.A.", mit Sitz in L-6688 Mertert, Port de Mertert, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 23.683 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Marc ELTER, mit Amtssitz in Luxemburg am 20. Dezember 1985, veröffentlicht im Memorial C Nummer 50 vom 26. Februar 1986.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, am 13. Februar 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 793 vom 5. Mai 2007.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Arthur LORANG, Unternehmer, wohnhaft in L-1453 Luxemburg, 127, route d'Echternach.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Jérôme SCHMIT, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Arthur LORANG, vorbenannt.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1) Verlängerung der Dauer der Gesellschaftsdauer auf unbegrenzte Zeit.

2) Entsprechende Abänderung des zweiten (2.) Artikels der Satzung.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Dauer der Gesellschaft auf unbegrenzte Zeit zu verlängern.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2) folgenden Wortlaut:

" **Art. 3.** La durée de la société est illimitée."

Bescheinigung

Die unterzeichnete Notarin bescheinigt dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A.Lorang, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2011. Relation: EAC/2011/8221. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088447/54.

(110098957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Clovis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.438.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 30 juin 2011 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet au 30 juin 2011, de leur fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Ian Whitecourt, né le 4 mai 1946 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Luc Seidenberg, né le 3 novembre 1973 à Wilrick, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 21, Lombard Street, GB - EC3V 9AH Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur John Mowat, né le 7 septembre 1980 à Toronto, Canada, ayant son adresse professionnelle au 21, Lombard Street, GB - EC3V 9AH Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 30 juin 2011 et pour une durée illimitée, à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Simon Fisk, né le 28 juillet 1961 à Weston, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25, Cannon Street, Londres, EC4M 5TA, Royaume-Uni,

- Monsieur Johannes Haug, né le 8 janvier 1958 à Heidelberg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 25, Cannon Street, Londres, EC4M 5TA, Royaume-Uni,

- Madame Heather Paduck, née le 3 avril 1975 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 255, State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Nicola Morse, née le 2 novembre 1966 à Winchester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2a, rue Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Allan Pelvang, né le 6 février 1955 à Tyrkiet, Turquie, ayant son adresse professionnelle au 2a, rue Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis le 30 juin 2011, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Simon Fisk, prénommé,
- Monsieur Johannes Haug, prénommé,
- Madame Heather Paduck, prénommé,
- Madame Nicola Morse, prénommé,
- Monsieur Allan Pelvang, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011091718/43.

(110103342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Endurance Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011083773/14.

(110094633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

AEIF LH Sub 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 132.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083594/10.

(110094634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

COOKIES and COFFEE SHOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 159.047.

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2011

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolutions prises:

Les associés:

1) Madame Maria Emilia RODRIGUES, gérante de sociétés, née à Salvaterra de Magos (Portugal) le 18 novembre 1969, demeurant à L-6951 Olingen, 12, op den Ei'en (50 parts sociales)

2) Monsieur Michael CARVALHO RODRIGUES, salarié, né à Luxembourg le 20 janvier 1989, demeurant à L-6925 Flaxweiler, 33, rue Principale (50 parts sociales)

de la société à responsabilité limitée COOKIES and COFFEE SHOP, ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches

ont pris la résolution suivante:

Résolution unique:

1) Madame Maria Emilia RODRIGUES, propriétaire de 50 parts de la société à responsabilité limitée COOKIES and COFFEE SHOP, établie et ayant son siège social à Luxembourg;

Madame Maria Emilia RODRIGUES cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur David CARVALHO RODRIGUES, serveur, né à Luxembourg le 10 octobre 1991, demeurant à L- 6951 Olingen, 12, op den Ei'en, qui accepte 26 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société COOKIES and COFFEE SHOP S.à r.l, représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Monsieur Michael CARVALHO RODRIGUES	50 parts sociales
Madame Maria Emilia RODRIGUES	24 parts sociales
Monsieur David CARVALHO RODRIGUES	<u>26 parts sociales</u>
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Madame Maria Emilia RODRIGUES reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2011, en 3 exemplaires.

Maria Emilia RODRIGUES /
Michael CARVALHO RODRIGUES /
David CARVALHO RODRIGUES.

Référence de publication: 2011089518/37.

(110100571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

AEIF LH Sub 05 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 135.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083596/10.

(110094635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

M.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 11, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.731.

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire des associés du 27 mai 2011 que

- Monsieur Etienne ILLES, commerçant, demeurant à F-57240 Knutange, 7 rue de la Liberté, est nommé à compter du 27 mai 2011 pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant technique de la prédite société.
- Monsieur Samir SABOTIC, ouvrier, demeurant à L-3515 Dudelange, 11 route de Luxembourg, est nommé à compter du 27 mai 2011 pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant administratif de la prédite société.
- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083943/16.

(110094627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Iris Productions S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 230.590,56.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 23.916.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2011

Les actionnaires de la société IRIS PRODUCTIONS S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2011, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs, d'administrateur-délégué et de Président de:

- Monsieur Nicolas Steil, producteur de films, demeurant à L-8084 Bertrange, 4, rue de la Pétrusse (Président et Administrateur-Délégué);
 - Monsieur Jésus Gonzalez, employé privé, demeurant à B-6600 Bastogne, 109, Chaussée d'Arlon;
 - Madame Véronique Fauconnet, demeurant à 4, rue de la Pétrusse, L-8084 Bertrange
- sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, l'assemblée générale, constatant que

- Le mandat du commissaire aux comptes de la société FISOGEST S.A. (FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A.), ayant son siège à 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg (anc. à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon), R.C.S. Luxembourg B 44.696, n'a jamais été renouvelé depuis sa nomination le 27 mai 2004
- Le mandat du commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l.), ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B 43.298, est arrivé à son terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011090938/28.

(110103012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

**Paracelse (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPP Colombia (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.627.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083994/11.

(110094629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Titan Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.473.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011084076/10.

(110094636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Threadneedle Strategic Property Fund IV Luxembourg SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme
d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.228.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 29 juin 2011 a décidé:

a) de renouveler le mandat de:

Monsieur Richard PROSSER

Appleby Trust (Jersey) Limited

13-14 Esplanade, St. Herlier, Jersey JE1 1BD, Channel Islands

Monsieur Arnold SPRUIT

15a, rue Langheck, L-5410 BEYREN

Monsieur Prosper VAN ZANTEN

Threadneedle.

Strawinskylaan 3051, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas

Monsieur John WILLCOCK

Threadneedle.

Station Road, Swindon SN1 1HH, Royaume-Uni

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

b) de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l.

400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour THREADNEEDLE STRATEGIC PROPERTY FUND IV LUXEMBOURG S.A. SICAV-SIF

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011093214/33.

(110103584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

New Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 64.838.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 624 du 02 septembre 1998;
- Modifiée en date du 19 avril 1999 pardevant le même notaire, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 494 du 28 juin 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société NEW FINANCE S.A. tenue à Luxembourg le 15 décembre 2010;

- que les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période de trois ans:

Administrateurs

- * Monsieur Claude FABER, licencié en Sciences Economiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg, administrateur et président;
- * Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg, administrateur;
- * Mademoiselle Jeanne PIEK, employé privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg, administrateur.

- que le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une période de six ans:

Commissaire aux comptes

REVILUX S.A., avec siège social au 17, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour la société NEW FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011091083/27.

(110101862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

GE REIM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.138.

*Extrait des résolutions prises par le conseil
de gérance de la Société en date du 9 juin 2011*

- En date du 9 juin 2011, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Thomas LAFARGUE, né le 11 juillet 1976 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Il pourra accomplir les actes suivants pour le compte de la Société:

- * tous actes liés à des services que la Société a accepté de fournir à des tiers;
- * tous actes (i) nécessaires à l'activité journalière ordinaire de la Société et (ii) qui sont caractérisés par leur importance mineure et/ou par le fait qu'ils nécessitent une exécution rapide pour laquelle l'intervention du conseil de gérance n'est pas justifiée;
- * la conclusion de transactions pour des montants n'excédant pas cinq mille euros (EUR 5,000) ou une valeur équivalente et le règlement de montants n'excédant pas de telles sommes, et pourra engager la société, dans le cadre de la gestion journalière telle que définie ci-dessus, par sa seule signature. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011084621/26.

(110094802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Computer Home, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre commercial Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 35.885.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2011

L'an deux mille onze, le quatorze juin, les actionnaires de la société COMPUTER HOME, susvisée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gilles Costa de ses fonctions d'administrateur-délégué avec effet au 12.06.2011.
- 2) Monsieur Gilles Costa est également révoqué de ses fonctions d'administrateur avec effet au 14.06.2011.
- 3) Monsieur Sébastien Duhamel, né le 6 février 1973 à Auxerre, France, demeurant 400 route de Longwy, L-4831 Rodange et nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Gilles Costa, à compter de ce jour. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Bertrange, le 16.06.2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011084551/19.

(110094859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Northern Digital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 134.721.

—
In the year two thousand and eleven, on the third day of June,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Audax NDI Holdings, a general partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 101, Huntington Avenue, 02199 Boston, Massachusetts, United States of America, recorded with the Division of Corporations of the State of Delaware under the number 4503505,

duly represented for the purposes hereof by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 June 2011 in Boston, Massachusetts, United States of America.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Northern Digital S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134721 (the "Company"), incorporated by the undersigned notary, notary residing in Luxembourg on December 4th, 2007, published with the Mémorial C under volume 197 on 24 January 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated 21 December 2007, published with the Mémorial C under volume 605 on 11 March 2008.

The appearing party then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. as liquidator of the Company; and
3. Definition of the powers and remuneration granted to GRANT THORNTON LUX AUDIT LUX AUDIT S.A. in its capacity as liquidator of the Company.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

In accordance with the provisions of articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution:

As a consequence of the first resolution above, the Sole Shareholder decides, for the purpose and within the frame of the liquidation of the Company, to appoint GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy

of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 43298, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all acts and take all necessary actions as provided for by article 145 of the Law, and is hereby expressly dispensed from any requirement tending to the obtaining of either the prior approval, or the ratification by the Sole Shareholder of the Company, with regard to any matters for the purposes of which such an approval or ratification are usually required.

The Liquidator may, as applicable, exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registrations, renounce all real rights, preferential rights, mortgages and actions for rescission, and remove any attachments, with or without payment of any and/or all preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance, as deemed necessary within the frame and for the purposes of the Company's liquidation.

The Liquidator is relieved from drawing up an inventory of the Company for the purposes of the Company's liquidation, and may therefore refer to the Company's financial statements with this respect.

The Liquidator may, under its sole responsibility, for any special or specific operations, delegate through its sole signature to one or more proxies, agents or representatives, such powers as it may determine, and for such period as shall be deemed necessary in order to carry out its role as Liquidator of the Company.

The Liquidator may distribute some, several or all of the Company's assets to the Sole Shareholder either in cash or in kind, at its discretion.

The Sole Shareholder resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le troisième jour de juin,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Audax NDI Holdings, un general partnership constitué conformément aux lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est sis 101, Huntington Avenue, 02199 Boston, Massachusetts, Etats-Unis de l'Amérique, immatriculé auprès de la Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 4503505,

dûment représenté par Mlle Christine Kröger, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Boston, Massachusetts, Etats-Unis de l'Amérique, le 1^{er} juin 2011.

Le comparant est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Northern Digital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134721 (la «Société»), constituée par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg le 4 décembre 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 197 le 24 janvier 2008. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 605 le 11 mars 2008.

Le comparant a considéré l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la société et décision de placer la Société en liquidation;
2. Nomination de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. en qualité de liquidateur de la Société; et
3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. en qualité de liquidateur de la Société.

Après avoir considéré les différents éléments portés à l'ordre du jour, l'Associé Unique a requis du notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de placer la Société en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution qui précède et pour les besoins de la liquidation de la Société, l'Associé Unique décide de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., une société anonyme constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43298, en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide par ailleurs que dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, et est aux termes de la présente résolution expressément dispensé de recourir soit à l'autorisation préalable, soit à la ratification de l'Associé Unique dans tous les cas, où une telle autorisation ou bien ratification est normalement requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé d'établissement de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera, et pour la période qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature, selon sa volonté, en fonction de leur participation au capital.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée à l'en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: C. Kröger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26381. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081552/124.

(110090591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

European Infrastructure Investments 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.755.

EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir HSBC INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED, a changé sa dénomination sociale en:

- INFRARED INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED

Luxembourg, le 20 juin 2011.

European Infrastructure Investments 3
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011084576/15.

(110094829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

JAL Group Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.550.725,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.785.

—
Extrait du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 2011.

Résolution:

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil de Gérance:

- Mr. Guido de Vivo (Président), demeurant professionnellement à Piazza A. Diaz, 7,I - 20123 Milan (Italie)
 - Mr. Ambrogio Merlo, demeurant professionnellement à Piazza A. Diaz, 7 I-20123 Milan (Italie)
 - Mr. Angelo Piero La Runa, demeurant professionnellement à Piazza A. Diaz, 7, I-20123 Milan (Italie)
 - Mr. Andrea Castaldo, demeurant professionnellement au 19/21 bvd du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg
 - Mr. Giovanni Spasiano demeurant professionnellement au 19/21 bvd du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

JAL GROUP PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011090951/23.

(110102943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

European Infrastructure Investments 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 145.342.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir HSBC INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED, a changé sa dénomination sociale en:

- INFRARED INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED

Luxembourg, le 20 juin 2011.

European Infrastructure Investments 4

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011084577/15.

(110094830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Financière Cavok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.849.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de
l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 10 juin 2011*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, et des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., établies au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG SARL, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

*Extrait sincère et conforme des décisions circulaires
du conseil d'administration adoptées le 10 juin 2011*

Il résulte des décisions que Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, continue à exercer sa fonction de président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte également desdites décisions que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 10 juin 2011.

Pour FINANCIERE CAVOK S.A.

Référence de publication: 2011084608/32.

(110094797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Cobex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.770.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "EWC GmbH", having its registered office at L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), section B number 52.000, duly represented by the public limited liability company ("Société anonyme") Fiduciaire Eurolux, having its registered office at L1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), section B number 34.752 itself duly represented by its attorney Mr Carsten SÖNS, director of Companies, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company "COBEX LUXEMBOURG S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 123.770, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 18th of December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 441 of the 23rd of March 2007.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve the company "COBEX LUXEMBOURG S.à r.l." and to put it into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint the limited liability company governed by the laws of The British Virgin Islands "ST THOMAS ASSET MANAGEMENT Ltd", established and having its registered office in Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, (British Virgin Islands), registered under the number IBC 308077, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The sole shareholder gives full discharge to the management of the company, for the execution of their mandate.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EWC GmbH", ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 52.000, ici représenté par la société anonyme Fiduciaire Eurolux ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 34.752, elle-même ici représentée par son mandataire Monsieur Carsten SÖNS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle partie comparante a, par son mandataire, déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "COBEX LUXEMBOURG S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.770, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 441 du 23 mars 2007.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la société "COBEX LUXEMBOURG S.à r.l." et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique désigne la société à responsabilité limitée gouvernée par les lois des Iles Vierges Britanniques "ST THOMAS ASSET MANAGEMENT Ltd", ayant son siège social à Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, (Iles Vierges Britanniques), inscrite sous le numéro IBC 308077, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'associé unique donne décharge pleine et entière à la gérance, pour l'exécution de son mandat.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Carsten SÖNS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 2011. Relation GRE/2011/2141. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011084522/95.

(110094747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Ronndriesch 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 75.773.

En date du 6 juin 2011, l'assemblée générale à pris acte des démissions comme administrateurs de Monsieur Jacques Wolter et de Monsieur Wilhelm Burke et a nommé comme nouveaux administrateurs Monsieur Tom Wagner et Monsieur Luc Tapella, tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ronndriesch 4 SA

Référence de publication: 2011084769/13.

(110094852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Huelewee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 53.419.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme "DAUSCHKAUL LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège à L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 116.006

ici représentée par:

- Monsieur Arthur LORANG, administrateur de sociétés, demeurant à L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach;
- Madame Simone LORANG, employée privée, demeurant à L-6943 Niederanven, 33, rue du Bois;

agissant en leurs qualités d'administrateurs de la société avec pouvoir de signatures conjointes tel qu'il résulte de l'article 12 des statuts de la société.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «HUELEWEE S.A.», établie et ayant son siège social à L-2632 Findel, 7, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 53.419, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C n° 119 du 8 mars 1996.

II. - Que le capital social de la société anonyme «HUELEWEE S.A.», préqualifiée, s'élève actuellement à QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (€ 496.000,-) représenté par VINGT MILLE (20.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTS (€ 24,80), entièrement libérées;

III. - Que la comparante représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «HUELEWEE S.A.».

IV. - Que la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que la comparante représentée comme indiqué ci-dessus, déclare que les dettes connues ont été payées et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2632 Findel, 7, route de Trèves,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants du comparant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, S. Lorang, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2011. Relation: EAC/2011/8213. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087313/48.

(110098959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Carlys SC, Société Civile.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.509.

— STATUTS

1. Monsieur Patrick GARDAVOIR, né le 6 mai 1967 à Charleroi (B), demeurant professionnellement à 65, route d'Esch, L-3340 Huncherange;

2. Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21 octobre 1975 à Saint-Dizier (F), demeurant professionnellement à 65, route d'Esch, L-3340 Huncherange.

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 17 juin 2011:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet l'utilisation et la mise à disposition de véhicules motorisés à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est CARLYS SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,- EUR, répartis en 10 parts de 10,- EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 5 parts à Monsieur Patrick GARDAVOIR et 5 parts à Monsieur Anthony CHOTARD, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Anthony CHOTARD, précité, est nommé gérant,
 2. Le siège de la Société est établi à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.
- Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Signatures.

Référence de publication: 2011084537/70.

(110095178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

European Motorway Investments 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.260.

EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir HSBC INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED, a changé sa dénomination sociale en:

- INFRARED INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED

Luxembourg, le 20 juin 2011.

EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011084578/15.

(110094831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Olimpo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.507.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 13 avril 2011:

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'administration.

2. L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, né le 16.03.1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur; Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur est nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Mr. Giovanni VITTORE au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

4. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. "BKM", inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n°B33849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l.

5. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIMPO S.A.

Référence de publication: 2011091096/23.

(110102955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

CVI Global (Lux) Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.087.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The limited liability company governed by the laws of The British Virgin Islands "EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A.", established and having its registered office in Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, (British Virgin Islands), registered under the number IBC 200792, duly represented by its special proxy the public limited liability company ("Société anonyme") Fiduciaire Eurolux, having its registered office at L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), section B number 34.752 itself duly represented by its attorney Mr Carsten SÖNS, director of Companies, having its professional address in Luxembourg.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company "CVI GLOBAL (LUX) FINANCE II, S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 122.087, has been incorporated by deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary then residing in Mersch,, on the 13th of November 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 57 of the 26th of January 2007.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve the company "CVI GLOBAL (LUX) FINANCE II, S.à r.l." and to put it into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint the limited liability company governed by the laws of The British Virgin Islands "ST THOMAS ASSET MANAGEMENT Ltd", established and having its registered office in Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, (British Virgin Islands), registered under the number IBC 308077, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The sole shareholder gives full discharge to the management of the company, for the execution of their mandate.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme gouvernée par les lois des Iles Vierges Britanniques "EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A.", ayant son siège social à Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, (Iles Vierges Britanniques), inscrite sous le numéro IBC 308077, ici représenté par son mandataire spécial la société anonyme Fiduciaire Eurolux ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 34.752, elle-même ici représentée par son mandataire Monsieur Carsten SÖNS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg

Laquelle partie comparante a, par son mandataire, déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "CVI GLOBAL (LUX) FINANCE II, S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.087, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 57 du 26 janvier 2007.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la société "CVI GLOBAL (LUX) FINANCE II, S.à r.l." et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique désigne la société à responsabilité limitée gouvernée par les lois des Iles Vierges Britanniques "ST THOMAS ASSET MANAGEMENT Ltd", ayant son siège social à Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, (Iles Vierges Britanniques), inscrite sous le numéro IBC 308077, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'associé unique donne décharge pleine et entière à la gérance, pour l'exécution de son mandat.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Carsten SÖNS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 2011. Relation GRE/2011/2143. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084557/94.

(110094857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

Dépôt rectificatif se rapportant aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2008 déposés le 27/05/2010 sous Ref. L100073729.04

Les comptes annuels modifiés au 31 Décembre 2008 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juin 2011.

Pour GRP Sàrl

Christophe Gammal

Référence de publication: 2011085071/14.

(110094861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Greca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.923.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil
d'Administration tenu à Bertrange en date du 26 avril 2011*

«

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

..... »

Bertrange, le 26 avril 2011.

Pour GRECA S.A.

Référence de publication: 2011084623/18.

(110094792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Hereford Funds Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.051.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Members of the Company held on 20 January 2010 at the registered office of the Company.

The meeting decided to reappoint the Board of Managers and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr. Anthony Galliers-Pratt, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- Mr Marc Henderson, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Managers and of the Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

French translation - traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Associés de la Société qui s'est tenue en date du 20 janvier 2010 à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les gérants et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les gérants sont:

- Mr. Anthony Galliers-Pratt, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- Mr. Marc Henderson, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des gérants et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Associés.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

A. Galliers-Pratt / M. Henderson

Référence de publication: 2011084631/30.

(110094842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Eteki a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8620 Schandel, 4, Op der Tommel.

R.C.S. Luxembourg F 8.773.

— STATUTS

Entre les soussignés

Magali JACOB, demeurant à 5, rue des Pierres, L-8448 Steinfort,

Carine KIEFER, demeurant à 4, op der Tommel, L-8620 Schandel,

Serge LINCKELS, demeurant à 5, rue des Pierres, L-8448 Steinfort.

et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, ainsi que par les présents statuts.

Chapitre 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «ETEKI a.s.b.l.», association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à 4, op der Tommel, L-8620 Schandel.

Art. 3. L'association a été constitué le 16 juin 2011. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet de s'engager pour le bien-être et l'évolution personnelle des demandeurs et d'organiser des manifestations y relatives.

Chapitre 2. Des membres

Art. 5. L'association se compose:

- de membres effectifs, constitués par des personnes physiques. Le nombre des membres effectifs ne peut être inférieur à trois,
- de membres protecteurs ou donateurs,
- de membres d'honneur.

Art. 6. Toute personne physique peut obtenir la qualité de membre effectif. Elle doit d'abord soumettre une demande écrite au conseil d'administration et payer la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale. Ensuite, le conseil d'administration statuera sur l'admission définitive.

Art. 7. Peut devenir membre donateur toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête une aide financière.

Art. 8. Le conseil d'administration peut conférer le titre de membre honoraire à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons à l'association.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

- par démission écrite au conseil d'administration,
- par le non-paiement de la cotisation annuelle,
- par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave.

Art. 10. Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Chapitre 3. De l'assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée au moins une semaine à l'avance à tous les membres effectifs de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande de la moitié des membres effectifs de l'association.

Seulement les membres effectifs bénéficient d'une voix délibérative à l'assemblée générale. Un membre effectif mineur est mandaté par son représentant légal.

Chapitre 4. Du conseil d'administration

Art. 12. L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose d'un nombre impair de membres compris entre trois (3) et neuf (9) dont le président, le secrétaire, et le trésorier.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour deux (2) ans par l'assemblée générale.

Lorsqu'un membre du conseil d'administration cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, les autres membres du conseil d'administration pourront désigner un remplaçant qui exercera les fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du conseil d'administration alors élu achèvera le mandat de son prédécesseur.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres du conseil d'administration doivent avoir la majorité d'âge et jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Les membres du conseil d'administration désignent entre eux, à la majorité simple, pour la durée de 2 ans un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par ses membres.

Art. 15. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 16. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Chapitre 5. Contributions et Cotisations

Art. 17. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.

Chapitre 6. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle.

Chapitre 7. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Chapitre 8. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Chapitre 9. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2011084598/87.

(110095109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 58.197.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires tenue le 10 juin 2011

L'assemblée a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Puyo, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26,
 - Monsieur François Dugast, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26,
 - Madame Isabelle Campani, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26,
 - Monsieur Coen VAN DER POEL, ayant son adresse privée au 3, rue Kleischter, L-8078 Bertrange,
- et du Réviseur d'Entreprises Agréée, Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011084661/18.

(110094858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 91.796.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084672/10.

(110094818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

DnB NOR Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 37.243.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration daté du 3 mai 2011

7. Le Conseil décide de transférer le siège social du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg avec effet au 21 mars 2011.

Pour la société DnB NOR Reinsurance S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} juin 2011

"L'Assemblée décide que:

M. Bjorn Berg,

M. Roar Hoff,

M. Per Ugland,

Mr. Ole Christian Solberg

sont nommés Administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée décide de nommer: ERNST & YOUNG

en tant que Réviseur indépendant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2011.»

Pour la société DnB NOR Reinsurance S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2011085029/26.

(110094860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Promovis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 67.377.

L'an deux mille onze,

Le dix juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Marie-France PASTORE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme "PROMOVIS S.A.", ayant son siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram,

en vertu d'un procès-verbal du conseil d'administration du 10 juin 2011, dont une copie certifiée conforme, signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée,

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société "PROMOVIS S.A." fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 98 du 18 février 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 112 du 5 février 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2660 du 20 novembre 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 404 du 2 mars 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mars 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.377, au capital social intégralement libéré de deux cent trente-et-un mille euros (EUR 231.000,00), représenté par deux mille trois cent dix (2.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'article cinq, alinéa trois et suivants, des statuts stipule que:

"Le capital de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et peut être renouvelé par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins."

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 10 juin 2011, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000,00), pour porter le capital de son montant actuel de deux cent trente-et-un mille euros (EUR 231.000,00) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- L'augmentation de capital a été souscrite de la manière suivante:

1. "Questa Group International Ltd", société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, P.O. Box 144, Road Town, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 276958, représentée par son administrateur Monsieur Jeannot PHILIPP, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, a souscrit à huit cent cinquante (850) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Ces huit cent cinquante (850) actions nouvelles ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), soit pour un montant de vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 21.250,00).

2. "TRUSTCAPITAL S.A.", société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 39.680, représentée par ses administrateurs, à savoir Monsieur Jeannot PHILIPP, prénommé, et Madame Marie-France PASTORE, prénommée, a souscrit à mille huit cent quarante (1.840) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Ces mille huit cent quarante (1.840) actions nouvelles ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), soit pour un montant de quarante-six mille euros (EUR 46.000,00).

Toutes les nouvelles actions ont été libérées dans les proportions indiquées ci-dessus par des versements en espèces, de sorte que la somme totale de soixante-sept mille deux cent cinquante euros (EUR 67.250,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

IV.- A la suite de cette augmentation de capital, l'article cinq, alinéa premier, des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune."

Frais:

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M.-F. Pastore, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 27199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084752/87.

(110094916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Moving International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.166.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 7 juin 2011:

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011084713/15.

(110094813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Weatherford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 92.673.963,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.925.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont accepté, en date du 22 juin 2011:

- la démission de M. Franklin Louis Weidema et de Mlle. Christel Damaso, de leur mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 22 juin 2011;

et

- le changement de catégorie de gérant de M. Peter Lovasz devenu gérant de catégorie B de la Société en date du 22 juin 2011.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé désormais de:

- M. Brian Moncur, gérant de catégorie A;
- M. William G. Fulton, gérant de catégorie A; et
- M. Peter Lovasz, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011091526/23.

(110102749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Vistorta Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.039.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 juin 2011

Est nommé administrateur son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011084834/13.

(110094828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Abfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.098.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 15 juin 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait l'adresse professionnelle des Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Monsieur François WINANDY, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011084992/18.

(110094810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: SEK 1.131.470,63.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.633.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société et ce pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés en 2015:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au Schillerstrasse 20, 60313 Frankfurt/Main, Allemagne; et

Le Conseil de Surveillance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Amandeep Singh Johal;

- Monsieur William Janetschek;

- Monsieur Stefan Lambert;

- Monsieur Heiko Dimmerling;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011091534/23.

(110101879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

La liste de signature autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085007/9.

(110094840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Galea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.112.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 7 juin 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait l'adresse professionnelle des Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011085068/18.

(110094806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Talys Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.547.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011091251/27.

(110102726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.619.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 15 juin 2011

Est nommé nouveau gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Seymour AHMADOV, demeurant au 15, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, en remplacement de Madame Ekaterina FROLOVA, gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2011085096/14.

(110094850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Endurance HC Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.238.

In the year two thousand eleven, on the eighth of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company "ORCO GERMANY S.A.", established and having its registered office in L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 102254,

here represented by Mr David BENHAMOU, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "ENDURANCE HC GAMMA S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 133238, has been incorporated by deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 24th of October 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2823 of the 6th of December 2007,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 23rd of January 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 676 of the 19th of March 2008;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first sentence of article 2 of the articles of association as follows:

" **Art. 2. (first sentence).** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

Second resolution

Following the transfer of the registered office of the Sole Partner, it is decided to amend said address at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg as indicated here before.

Third resolution

The Partners decide to cancel the Articles 17 and 18 and to renumber the Articles of Incorporations from 1 to 21.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "ORCO GERMANY S.A. ", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activité Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102254,

ici représentée par Monsieur David BENHAMOU, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE HC GAMMA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133238, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2823 du 6 décembre 2007,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 676 du 19 mars 2008;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 comme suit:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

Suite au transfert du siège social de l'Associé Unique, il est décidé de modifier ladite adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme indiqué ci-avant.

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer les articles 17 et 18 et de renuméroter les statuts de 1 à 21.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011084581/93.

(110094649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

—
Dépôt rectificatif se rapportant aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2009 déposés le 22/09/2010 sous Ref. L100144037.04

Les comptes annuels modifiés au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juin 2011.

Pour GRP Sàrl

Christophe Gammal

Référence de publication: 2011085072/15.

(110094867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Macquarie Infrastructure and Real Assets S.A., Société Anonyme,
(anc. Macquarie Capital S.A.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.295.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 janvier 2011.

FRANCIS KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011085109/14.

(110094816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Delilah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 114.215.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.734.

Il résulte de la constitution en date du 10 juin 2011 de Delilah Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161624 qu'une partie des parts sociales de la Société ont été apportées avec effet immédiat de la manière suivante:

- Delilah Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147732 a apporté quatre milliards cinq cent soixante-douze millions six cent trente-six mille (4.572.636.000) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Delilah Intermediate Holdings S.à r.l.

De plus et suite à un changement d'adresse, il résulte que Delilah Sub Holdings S.à r.l., associé de la Société, a désormais son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

De sorte que, depuis le 10 juin 2011:

- Delilah Sub Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147733 détient six milliards huit cent quarante-huit millions neuf cent cinquante-quatre mille (6.848.954.000) parts sociales de la Société; et

- Delilah Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161624 détient quatre milliards cinq cent soixante-douze millions six cent trente-six mille (4.572.636.000) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011089700/29.

(110101204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.619.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 15 juin 2011 que:

- Madame Ekaterina FROLOVA, demeurant au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a cédé 1.250 parts sociales qu'il détenait dans la société KSANTEX S. à r.l., ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg à Monsieur Seymour AHMADOV, demeurant au 15, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société KSANTEX S. à r.l. en date du 15 juin 2011 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société KSANTEX S. à r.l. est détenu comme suit: Monsieur Seymour AHMADOV, demeurant au 15, avenue Guillaume, L - 1651 Luxembourg: 1.250 parts sociales.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2011085097/20.

(110094853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

E-Group Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 71.239.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 30 juin 2011

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Messieurs Pascal PEGAZ-PAQUET, demeurant 4, rue d'Or, CH-1700 FRIBOURG (Suisse) et Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovin-

giens, L-8070 BERTRANGE, et de la société PROCEDIA S.à.r.l., établie au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société ABACAB S.à.r.l., avec siège social au 231 Val des Bons Malades,

L-2121 LUXEMBOURG, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Pascal PEGAZ-PAQUET, demeurant 4, rue d'Or, CH-1700 FRIBOURG (Suisse) ainsi qu'à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 30 juin 2011

Il résulte des décisions que Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, continue à exercer sa fonction de président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société,

Il résulte également desdites décisions que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Pascal PEGAZ-PAQUET demeurant 4, rue d'Or, CH-1700 FRIBOURG (Suisse) ainsi qu'à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En leur qualité d'administrateur-délégué, Messieurs Pascal PEGAZ-PAQUET et Gabriel JEAN auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 30 juin 2011.

Pour E-GROUP FINANCE S.A.

Référence de publication: 2011090757/34.

(110102801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Puck International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.656.

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Pardevant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PUCK INTERNATIONAL S.A." (numéro d'identité 2009 22 01 423), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 144.656, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, numéro 498 du 6 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employée privée, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts.

2.- Administrateur - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III.- L'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée et tous les actionnaires présents déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 et le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Capellen.»

« **Art. 15. al. 1^{er}** . L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Capellen, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 8.30 heures.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Marc SCHINTGEN, avec effet au 13 décembre 2010 et du commissaire aux comptes la société «ALPHA EXPERT S.A.», avec effet au 1^{er} janvier 2010 et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société la société anonyme «AN-PHIKO S.A.», ayant son siège social à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 114.044.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cent euros (€ 850,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M.WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} juin 2011. Relation: CAP/2011/2097. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 10 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011084254/58.

(110092704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Digital-Total S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5552 Remich, 16, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.644.

Im Jahre zweitausendelf, den zwanzigsten Juni.

Vor der unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Stadt (Großherzogtum Luxemburg) in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft MULCEY TRADING INC. eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht der Republik Panama mit Sitz in 54th Street, Mossfon Building, Panama, Republic of Panama, hier vertreten durch Frau Sandrine Egloff, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, durch eine Vollmacht gegeben in Luxemburg am Juni 2011.

Diese Vollmacht bleibt gegenwärtige Urkunde nach Unterschrift, beigezogen

Welcher Kompotent dem instrumentierenden Notar ersuchten nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von seinem jetzigen Standort nach 16, route de Mondorf, L-5552 Remich zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Entsprechend dem vorgehenden Beschluss beschließen die Gesellschafter Artikel 3, Absatz 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Remich, Großherzogtum Luxemburg.“

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Frau Melanie Buhre als Geschäftsführer zum 15. Juni 2011 zur Kenntnis und erteilt ihr durch Spezialvotum Entlastung für die Ausübung Ihres Mandats bis zum heutigen Tag.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaft MULCEY TRADING INC. eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht der Republik Panama mit Sitz in 54th Street, Mossfon Building, Panama, Republic of Panama, als neue Geschäftsführerin der Gesellschaft zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Egloff et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2011. LAC/2011/28795. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088233/40.

(110099096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

United Pilsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.682.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 28 juin 2011 que:

(i) Fabio Mazzoni, Violène Rosati et Igor Shamis ont été révoqués de leur poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

(ii) Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans:

- Olivier Liegeois, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg;

- Sandrine Bisaro, née le 28 juin 1969 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg; et

- Magsud Ahmadkhanov, né le 5 juin 1978 à Baki (Azerbaïdjan), avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

(iii) La société BG Consulting S.à r.l. a été révoquée de son poste de commissaire de la Société avec effet immédiat;

(iv) La société Réviconsult S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139 013, avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, a été nommée commissaire de la Société avec effet immédiat et pour une période de six ans.

(v) Le siège social de la Société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011091272/27.

(110101683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Cargill International Luxembourg 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.268.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-fifth day of the month of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Cargill International Luxembourg 1 S. à r.l.,” a “société à responsabilité limitée” incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ register under number B 150964,

duly represented by Marion Williamson, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given to her in Luxembourg, on 24 May 2011.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to document the deed of incorporation of a “société à responsabilité limitée”, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a “société à responsabilité limitée” under the name of “Cargill International Luxembourg 13 S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company’s registered office is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000.-), consisting of nineteen thousand (19,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and the term of their office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager within the limits of such delegation. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of June of each year and shall terminate on the last day of May of the following year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on May 31, 2012.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

"Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.", aforementioned, paid nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000.-) in subscription for nineteen thousand (19,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be thousand one hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the Company's entire share capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company, for an unlimited period:

- Mr. Pedro Geyerhahn, born in Rio de Janeiro, Brazil, on March 28th, 1969, residing at 52 rue Jean Schoetter, L-2523 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Pierre-Jean Oger, born in Charleroi, Belgium, on October 5th, 1976, residing at 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon, Belgium.

3. The address of the Company's registered office is set at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150964,

dûment représentée par Madame Marion Williamson, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg le 24 mai 2011.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Cargill International Luxembourg 13 S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de dix-neuf mille Dollars américains (USD 19.000,-) représenté par dix-neuf mille (19.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
- 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Si applicable et dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique dans les limites d'une telle délégation. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la

conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de juin de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mai de l'année suivante.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mai 2012.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

«Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», susnommée, a payé dix-neuf mille Dollars américains (USD 19.000,-) pour la souscription de dix-neuf mille (19.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de dix-neuf mille Dollars américains (USD 19.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, pour une période indéterminée:
 - M. Pedro Geyerhahn, né à Rio de Janeiro, Brésil, le 28 mars 1969, résidant au 52, rue Jean Schoetter, L-2523, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - M. Pierre-Jean Oger, né à Charleroi, Belgique, le 5 octobre 1976, résidant au 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon, Belgique.
3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document. L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: M. WILLIAMSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7255. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011079220/681.

(110088378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

NWL Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.251.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 08 juin 2011

- L'Assemblée décide de renouveler, pour une nouvelle période de six ans, les mandats d'administrateur de Monsieur Franck PROVOST (Président du Conseil d'Administration), de Monsieur Patrick de GIOVANNI et d'APAX PARTNERS S.A., représentée par son représentant permanent Monsieur Claude ROSEVEGUE, né le 26 mai 1947 à Paris, demeurant professionnellement 45, avenue Kléber à F-75116 Paris.

- L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de six ans le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A..

- Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011085130/20.

(110094862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

KJK Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 30 Juin 2011

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat:

- des membres du directoire:

* Mr Kustaa Äimä, né le 6 décembre 1971 à Helsinki, Finland, ayant son adresse professionnelle au Kalevankatu 14C, 4^{ème} étage, 00100 Helsinki, Finland,

* Mr Jaakko Salmelin, né le 6 janvier 1980 à Tampere, Finland ayant son adresse professionnelle au Kalevankatu 14C, 4^{ème} étage, 00100 Helsinki, Finland,

* Mr Kari Salonen, né le 11 février 1960 à Tampere, Finland ayant son adresse professionnelle au Kalevankatu 14C, 4^{ème} étage, 00100 Helsinki, Finland,

- des membres du conseil de surveillance:

* Mr Leif Hasager, né le 22 décembre 1954 à Faaborg, Danemark, ayant son adresse professionnelle au Dirch Passer's Alle 27 4th, 2000 Frederiksberg, Danemark;

* Mr Timo Hukka, né le 27 mai 1952 à Kemi, Finland ayant son adresse professionnelle au Aleksanterinkatu 15C, 02100 Helsinki, Finland;

* Mr Karri Alameri, né le 23 avril 1963 à Lahti, Finlande, ayant son adresse professionnelle au Hakamäentie 5C, 02120 Espoo, Finland;

* Mr Nils Ladefoged, né le 9 juillet 1971 à Copenhague, Danemark, ayant son adresse professionnelle au Tuborg Boulevard 3, 2900 Hellerup, Danemark;

* Mr Antti Mantila, né le 31 mai 1963 à Keuruu, Finland, ayant son adresse professionnelle au Jatasalmentie 9D, 00830 Helsinki, Finland;

- du Réviseur d'Entreprises: Ernst & Young, établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47771;

pour une nouvelle période d'une année expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011090973/34.

(110102982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Solutions International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.578.

L'an deux mille onze, le neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SOLUTIONS INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. LUXEMBOURG N ° B 145.578 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 851 du 21 avril 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, Maître en Droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de trois cent trente et un mille euros (EUR 331.000,-), avec émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en numéraire.

3. Modifications afférentes de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté par apport en espèces d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix

(310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de trois cent trente et un mille euros (EUR 331.000,-), avec émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'augmentation de capital susmentionnée a été entièrement souscrite et libérée comme suit:

- trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites par la société JMCPS HOLDING SA ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Ladite procuration paraphée «ne varietur» par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Ladite augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à trois cent trente et un mille euros (EUR 331.000,-) divisé en trois mille trois cent dix (3.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. LAC/2011/27479. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084794/64.

(110095358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

S3 Games S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.358.

EXTRAIT

Par la présente, la soussignée FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège social de la Société Anonyme S3 GAMES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.358, ayant son siège social au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011085180/14.

(110094815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

German Residential Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.370.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juin 2011.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2011093950/12.

(110105068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.
